



Négociations Annuelles Obligatoires - 4

Signer, ou ne pas signer ? telle est la question !

Voici les dernières propositions de la Direction. En signant l'accord, on obtient 2,2 % d'augmentations générales et d'augmentations individuelles. Sans accord, ce serait 1,8 % et toutes les autres mesures seraient annulées.

1. AUGMENTATIONS GÉNÉRALES (AG) ET INDIVIDUELLES (AI)

| | | Nos demandes | AVEC Accord | SANS Accord |
|--|-----------|--------------|-------------|-------------|
| Pour les OATAM (ouvriers, administratifs, techniciens, agents de maîtrise) | AG | 1,7 % | 1 % | 0,8 % |
| | AI | 1,3 % | 1,1 % | 0,9 % |
| Pour les I & C (ingénieurs et cadres) | AI | 3 % | 2,1 % | 1,7% |
| Égalité professionnelle Femmes / Hommes | | 0,2 % | 0,1 % | 0,1% |

Les actions de la



- ✓ 1 - Les augmentations ne sont pas à la hauteur de nos demandes et des attentes des salariés pour une année dite «très bonne» !
- ✓ 2 - Versement de la prime du 1/10 en Juin plutôt qu'en Octobre.
- ✓ 3 - Augmentation du SMSE* au niveau de l'AG. Cela a un impact non négligeable sur l'AG.

*Salaire Minimum Schneider Electric

2. ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Continuer l'effort pour l'égalité professionnelle, mais passer à 0,2% en 2020.



La Direction décide 0,1% car les efforts précédents auraient grandement comblé les écarts. Une occasion manquée d'aller vers la fin de ces inégalités.

3. FAVORISER LA MISE EN PLACE TEMPS PARTIEL

Demande de prise en charge des cotisations retraite, part employeur et salarié à 100%.



Pas plus d'un an possible

4. DISPOSITIFS EPARGNE ET RETRAITE DONT CET

- En lien avec les évolutions législatives, augmenter la part patronale PERE (ex Art 83) à 2%
- Possibilité de déposer 10 jours RTT ou CP et assouplir les possibilités de sorties : formation, parents malades, projet perso, etc...



Le sujet Epargne Retraite – Loi Pacte est en cours d'étude par la Direction. La CFE-CGC qui préside le CSP retraite est attentive à des évolutions qui pourraient ne pas aller dans l'intérêt des collaborateurs et de nos accords existants.

5. PLUS D'EFFORT D'ABONDEMENT SUR L'ÉPARGNE SALARIALE ET LE WESOP

Amélioration de la décote et augmentation de l'abondement.



Non retenu. Pour la CFE CGC, la Direction est encore trop frileuse sur l'actionnariat salarié qui stagne toujours au même niveau depuis des années. Pourtant un actionnariat salarié fort est aussi gage d'indépendance vis-à-vis de prédateurs financiers. Malgré tout la CFE-CGC va faire une demande d'ouverture de négociation spécifique sur ce sujet.



Complément sur l'Intéressement : probablement retenu
Les organisations syndicales et notamment la CFE-CGC ont semble-t-il été entendues.

6. LA MISE EN PLACE DE FORFAITS POUR L'AIDE AU TRANSPORT

Prévue au nouvel article L. 3261-3-1 du Code du travail instauré par la loi de transition. Se fera dans le cadre de la loi.



On attend les décrets. La CFE-CGC suit ce dossier pour une application dès que possible des aides à la mobilité douce et éco-responsable.

7. PRISE EN CHARGE PAR S.E. DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Les dépenses AMEX faites dans CONCUR débitée directement sur les services comme pour les autres salariés du Groupe SE. Que la France ne soit plus une exception.



Non retenu mais pour la CFE CGC cela reste un point dur dans la relation Salarié/Employeur, d'autant qu'une discrimination est actée.



Une surprise de la Direction :
L'intégration des primes Secouristes et Pompiers dans le salaire de base des collaborateurs concernés.

8. LA FINALISATION DES RÈGLES POUR LES DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX

Rouvrir une négociation qui s'éternise sans délai !



Non retenu, mais la CFE-CGC rappellera l'engagement pris par la Direction de ré-ouvrir cette négociation qui est au point mort !

9. AUGMENTER LES TICKETS RESTAURANT



Revalorisation des tickets restaurant à 10€
Retenu en parti : ce sera 9,25 euros.

10. CHANGER LA DATE DE RÉFÉRENCE POUR LA PRISE DE CONGÉS

Nous le demandons depuis longtemps : passer à l'année civile comme pour les RTT.



Retenu, mais après une étude d'impact sur les dates notifiées dans les différents accords. Si c'est faisable, ce sera applicable en Janvier 2022 pour une année entière.



Schneider Electric

4^{ème} Round : Les augmentations proposées ne sont pas conformes aux attentes des salariés et ne sont pas cohérentes avec les annonces faites lors de «Global Pulse»

Il faut noter quelques avancées sur des dossiers qui restaient «bloqués». Nous restons vigilants sur le montant global d'intéressement distribué.

Est-ce vraiment avec ces propositions là que la direction pense redonner confiance et motivation aux salariés ? La CFE-CGC consulte sa base pour une éventuelle signature.

Coordonnateur Syndical Groupe :
[Dominique Jacquat](mailto:Dominique.Jacquat@schneider-electric.com) - 06 32 32 11 35
Coordonnateur Adjoint :
[Philippe Bordas](mailto:Philippe.Bordas@schneider-electric.com) - 06 83 84 07 51

Délégué Syndical Central SEI SEF :
[Maurice Pironi](mailto:Maurice.Pironi@schneider-electric.com) - 06 88 74 80 30
Déléguée Syndicale C^{le} Adj. SEI SEF :
[Annabelle Halbert](mailto:Annabelle.Halbert@schneider-electric.com) - 06 89 86 06 87

cfecgc.schneider@gmail.com
www.cfecgc-schneider.org

